

# LES CHIFFRES

## 50

En pleine pandémie de Covid-19, l'industrie textile voit ses commandes chuter d'au moins 50 %. Ce secteur, qui emploie environ 500 000 personnes, dépend largement du marché européen et américain.

(crédit photo : Htet Aung)



## 14 483

Les autorités comptent officiellement 14 483 cas de Covid-19 à travers le pays, avec une nette dégradation de la situation sanitaire depuis août. Au sein de l'ASEAN, la Birmanie est le 4ème pays le plus touché en nombre de cas, après les Philippines, l'Indonésie et Singapour.

## 16

Les 16 Universités que compte la Birmanie sont désormais autonomes. Le Ministère de l'éducation n'a plus la charge de leur gestion, ni de leurs programmes.



AGISSONS POUR LA PAIX ET LA DÉMOCRATIE EN BIRMANIE

### Arakan : une situation de plus en plus préoccupante

Lors de la 45e session du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, il a beaucoup été question de la situation dans l'état d'Arakan. L'ONU fait état de nouveaux crimes de guerre, voire de crimes contre l'Humanité, commis par l'armée dans le cadre du conflit qui l'oppose à l'armée de l'Arakan (AA).



Ce conflit a fait plus de 200 000 déplacés depuis novembre 2018. Le 22 septembre, Thomas Andrews, rapporteur spécial sur la situation en Birmanie, a lancé un cri d'alarme face à la situation des civils. Des enfants ont récemment été tués lors des combats et un village Rakhine a été mis à feu. Face à cette « horreur familière », des représentants de la diaspora Rohingya à travers le monde ont adressé un message de soutien à la population Rakhine. Comme celle-ci, les Rohingyas ne perçoivent aucune perspective d'amélioration de leur sort. Devant l'ONU, le gouvernement birman déclare que la mise en œuvre du rapatriement des Rohingyas est sa priorité. Mais le rapporteur spécial montre les images satellites du village Rohingya de Kan Kya, détruit en 2017 et aujourd'hui recouvert par une base militaire. Quel rapatriement dans ces conditions? Près de 2500 soldats birmans ont été déployés à la frontière avec le Bangladesh. Une frontière sur laquelle Aung San Suu Kyi a récemment déclaré vouloir construire un mur, en pleine campagne électorale.

### Requête gambienne devant la Cour internationale de Justice (CIJ) : le Canada et les Pays-Bas apportent un appui formel

Le Canada et les Pays-Bas soutenaient déjà publiquement la requête gambienne devant la CIJ mettant en cause la responsabilité de l'Etat birman pour violations de la Convention de l'ONU de 1948 sur le génocide. Désormais, ces deux pays l'appuient formellement. Dans une déclaration commune du 2 septembre 2020, ils considèrent qu'il est de leur devoir de soutenir les efforts entrepris par la Gambie aux fins de lutter contre l'impunité et de faire respecter la Convention de 1948, « des efforts qui concernent l'Humanité toute entière ». Ils appellent de nouveau « tous les États parties à cette Convention à soutenir la Gambie ». Jusqu'à présent, la France n'a pas fait sienne cette démarche, qui s'inscrit pourtant dans l'esprit, si ce n'est dans le texte, de cette convention internationale qui vise à prévenir et à réprimer le crime de génocide.

### Elections législatives : le calendrier a son importance

Il a beaucoup été question ces derniers temps du maintien ou du report du scrutin du 8 novembre en raison de la dégradation du contexte sanitaire et des restrictions décidées par les autorités pour faire face à la pandémie de Covid-19. L'USDP, le principal parti de l'opposition proche des militaires, a été particulièrement insistant sur la nécessité de reporter les élections en cas d'aggravation de la situation... Au total, 24 partis politiques ont adressé un courrier à la Commission Electorale de l'Union en ce sens. Mais celle-ci maintient jusqu'à présent le calendrier. La marge de manœuvre pour un report est limitée, car le mandat du Parlement prend fin le 31 janvier : le nouveau gouvernement doit être mis en place au 1er février, faute de quoi c'est le Conseil national de défense et de sécurité (CNDS) qui prendrait provisoirement la direction du pays, soit une institution composée de 6 militaires et 5 civils. Un scénario qui mettrait nettement en danger un espace démocratique déjà réduit. Le gouvernement a donc intérêt à maintenir le calendrier ou à ne pas s'en éloigner. D'autant que le contexte sanitaire, qui impacte à la fois la capacité des candidats à faire campagne et le taux de participation potentiel des électeurs, désavantage a priori plus les nouveaux et « petits » partis que les principaux partis politiques en compétition.

8/11 → 31/01

### « Opérations de nettoyage » contre les Rohingya : 2 soldats témoignent pour la première fois

Le 8 septembre, l'**ONG Fortify Rights** et le **New York Times** ont publié une vidéo réalisée par l'Armée de l'Arakan (AA), dans laquelle 2 soldats déclarent avoir tué des Rohingya et avoir reçu « l'ordre de les tuer tous » lors des « opérations de nettoyage » de 2017. Après avoir déserté l'armée, ils auraient approché l'AA, puis se seraient rendus au Bangladesh avant d'être transférés à la Cour Pénale

Internationale à La Haye. Leurs témoignages ont eu un fort retentissement médiatique, même si le caractère planifié des crimes commis est déjà documenté. Ces premiers aveux de militaires ont été présentés comme une avancée notable dans la recherche de preuves. L'analyste **David Scott Mathieson** souligne cependant que leur divulgation comporte le risque de nuire aux enquêtes en cours en mettant en danger les témoins et leur entourage, et du coup en dissuadant de nouveaux témoignages potentiels. Il pose aussi la question des modalités de réalisation et de diffusion des vidéos que l'AA réalise de ses prisonniers d'une manière plus large. Certaines d'entre elles pourraient contrevvenir au droit de la guerre codifié par les conventions de Genève. A son niveau, l'armée birmane n'a pas tardé à remettre en cause la crédibilité des témoignages publiés. Le porte-parole de la Tatmadaw demande rien de moins que le retour de ses 2 soldats! Il invite aussi tout témoin à communiquer ses informations à l'armée « *par e-mail, téléphone ou courrier* ». Une armée qui mène elle-même l'enquête sur ses propres atrocités...



### Le Barreau tient des élections : une première depuis la dictature

De 1989 à nos jours, les avocats birmans ont été chapeautés par un Barreau sous le contrôle du régime en place. En 1989, les militaires avaient décidé de contrôler la profession en supprimant l'élection du Barreau, des avocats ayant pris part au soulèvement démocratique de 1988, réprimé dans le sang. Aujourd'hui encore, les avocats birmans font l'expérience d'une liberté d'expression muselée et de l'influence du pouvoir face aux affaires considérées comme « sensibles ». Mais désormais, le Barreau est composé de 11 membres élus par eux. On compte parmi ces membres des avocats engagés dans la défense des droits humains. Cette réforme représente une étape. Les avocats espèrent pouvoir exprimer des critiques plus librement et contribuer à la réforme d'un système judiciaire qui garde encore beaucoup de l'époque des militaires. Le Barreau reste cependant présidé par le Ministre de la Justice.

### Un ancien leader de la contestation étudiante de 2015 en prison : une affaire ubuesque

Un ancien leader des manifestations étudiantes de 2015 s'est vu condamner pour ces faits à 6 mois de prison... le 26 août 2020 ! Pour résumé : En 2015, il avait été interpellé et incarcéré à la prison d'Insein avant d'être libéré en 2016 sur annonce officielle du gouvernement LND fraîchement élu, actant la fin des poursuites contre les étudiants et leur libération immédiate. En décembre 2016, il a été convoqué devant le tribunal pour une affaire de carte d'identité, liée à la période où il était recherché par les autorités et en fuite. Cette affaire aurait dû être clôturée à ce moment, mais le Ministère du travail, de l'immigration et de la population n'a pas abandonné les poursuites. Elles valent à cet ancien étudiant d'être condamné en 2020, après plusieurs années de procédure et un procès au cours duquel le plaignant était souvent absent ! L'ancien leader étudiant est actuellement en prison. Trois organisations de la société civile ont interpellé les autorités pour qu'il soit remédié à cette aberration judiciaire. En 2016, la police concluait elle-même que ce dossier devait être classé !

## FOCUS

### **Journée internationale de la Paix : Lettre ouverte de 361 organisations de la société civile au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU**

**Open Letter**

အိတ်ဖွင့်ပေးစာ

Le 21 septembre 2020, à l'occasion de la Journée internationale de la paix, 361 organisations de la société civile (OSC) birmane ont tiré la sonnette d'alarme sur la dégradation de la situation des droits humains en Birmanie. Villages mis à feu dans l'Arakan, civils pris pour cible dans les combats, jeunes militants pacifistes contre la guerre interpellés et visés par des poursuites, rétrécissement de l'espace "démocratique", les signataires ont interpellé le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU et s'inquiètent d'une instrumentalisation de la pandémie de Covid-19 à des fins de répression. Alors qu'il est fait état de nouvelles allégations de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité dans l'Arakan, ces OSC craignent que les populations soient confrontées à des violations des droits humains encore plus importantes à l'avenir, à l'heure où le gouvernement actuel - qui prétend démocratiser le pays - ignore la souffrance des civils et se focalise sur le scrutin du 8 novembre tout en continuant de réprimer la liberté d'expression.

#### **Ces 361 organisations de la société civile demandent que :**

- l'armée arrête immédiatement ses offensives dans les zones ethniques,
- l'armée et les autorités civiles adhèrent à l'appel à un cessez-le-feu général lancé il y a des mois par le Secrétaire général de l'ONU,
- les autorités cessent de réprimer les défenseurs des droits humains, libèrent ceux qui sont détenus et lèvent les poursuites à leur encontre,
- le gouvernement respecte ses obligations juridiques internationales et ses engagements,
- le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU agisse pour que justice soit rendue aux victimes des crimes de l'armée et que celle-ci rende des comptes, et appelle à ce que le Conseil de sécurité saisisse la Cour Pénale Internationale de la situation en Birmanie.

**Version intégrale de la lettre ouverte (en anglais)**

### Participez à l'évaluation de notre action

Depuis bientôt 25 ans, Info Birmanie se consacre à l'information et à la sensibilisation sur la situation politique et des droits humains en Birmanie, partageant les voix de la société civile birmane auprès du grand public, des médias et des autorités françaises. Lecteur, abonné, sympathisant, journaliste, partenaire... Comment évaluez-vous notre travail? Nous comptons sur vos clics et encore plus sur vos commentaires pour alimenter la réflexion.



Pour répondre  
au questionnaire,  
cliquez **ici** ! \*

\* ou copiez/collez ce lien : <https://fr.surveymonkey.com/r/P8N559Z>